

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2865(DEA)
Règles relatives au calcul, à la vérification et à la communication du poids des matières ou substances retirées après une opération de tri et non recyclées ensuite, sur la base des taux moyens de perte applicables aux déchets triés	Procédure terminée - acte délégué rejeté
Complétant 2005/0281(COD)	
Sujet	
3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers	
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2865(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué rejeté
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/07053